

Chers administré (es)

Pour commencer cet édito, je souhaitais vous apporter quelques informations sur la vie de la commune à la veille de la saison estivale.

Méchoui des chasseurs, première estivale de la Passerelle, la vie festive commençait à reprendre son cours mais c'était sans compter sur le spectre d'une quatrième vague. Une quatrième vague plane et les annonces faites par le gouvernement nous ont coupés dans notre élan.... la fête votive est donc annulée et les festivités en général mises en veille...

Comme vous avez pu le constater, le projet d'agrandissement et d'aménagement de la terrasse devant le café de l'orme est terminé. Un projet d'environ 13000 € financé par la commune et la communauté de communes à hauteur de 50 % chacune. Ce projet a vu le jour en conseil municipal, a fait l'unanimité au sein de cette assemblée. Il a pour objectif principal de dynamiser notre seul commerce mais aussi de mettre en sécurité les abords immédiats du site. Aussi il est avéré qu'il est un lieu privilégié de rencontre, d'échange et par conséquent de lien social.

D'ici une ou deux semaines les travaux d'entretien (point à temps et épareuse) des voies communautaires desservant les hameaux et autres vont commencer. Un deuxième passage sera très certainement réalisé en fin d'été ou début d'automne sur ces mêmes voies. Par ailleurs les nombreux chemins de notre commune vont également être élagués de manière à ne pas se laisser déborder par une végétation galopante cette année puisque dopée par une météo très pluvieuse.

Une météo très pluvieuse qui nous oblige à réaliser des travaux d'aménagement pour canaliser l'eau ruisselante sur deux points. En effet les fortes pluies au niveau de l'accueil du couvent inondent très souvent la chapelle et ses environs mais aussi rue du château la maison de la famille Invernizzi. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'entreprise SIMET de Lalbenque de poser des pièges à eau sur ces deux endroits de façon à dévier l'eau et ainsi éviter des dégradations. Un coût global d'environ 3000 €.

Concernant la maison dite « maison Bach » nous travaillons toujours activement un scénario qui permettrait de conserver cette bâtisse communale et qui pourrait conforter l'activité touristique et commerciale du commerce du village.

Au sujet du presbytère nous sommes actuellement à la première phase d'un projet de rénovation de cette demeure. Nous avons confié à un architecte la mission d'élaborer un plan qui servira de support APS (avant-projet sommaire) pour constituer le dossier. Un dossier indispensable pour obtenir et optimiser les subventions de l'état, de la région, de la communauté de communes et du département. La soultte sera financée sans emprunt par la commune puisque l'actif confortable du budget nous le permet. Cette bâtisse rénovée sera en principe louée à l'année.

Au niveau communautaire quelques changements. En effet face aux difficultés induites par le désengagement de l'état sur certaines compétences, la communauté de communes a dû recruter plusieurs agents et donc générer un coût de la masse salariale plus important. Malheureusement l'état ne nous donne pas de budget ou recette supplémentaire pour la mise en œuvre de celles-ci.

Devant ces difficultés pour équilibrer le budget de l'intercommunalité plusieurs mesures ont dû être mises en place.

Le conseil communautaire a fait le choix cette année de faire l'impasse de la partie investissement de l'enveloppe voirie des communes pour économiser les 340 000 € permettant d'atteindre un relatif équilibre. Il n'y aura donc pas de réfection des voies communautaires pour 2021. Seule la partie

fonctionnement du budget voirie donc entretien a été maintenue pour le passage du « point à temps » et de l'épareuse.

Aussi nous étions à la redevance ordure ménagère et sommes passés à la taxe ordure ménagère. Certains d'entre vous, (65% environ) payeront moins. Pour les autres ce sera une augmentation puisque cette taxe est calculée en fonction de la valeur locative de vos logements.

Fin mars nous avons également appris par le Directeur de la DDT, Monsieur Lebreton, que les services de l'état se désengageaient d'une partie de l'instruction des dossiers à partir du premier juillet et de la totalité du service instruction le premier janvier 2022. D'où la nécessité pour la communauté de communes de, soit mettre en place un service ADS (Autorisation des droits du sol) avant cette date butoir, soit déléguer cette mission à un service extérieur. Quoi qu'il en soit se sont bien des charges supplémentaires qui participent à rendre plus compliqué l'équilibre budgétaire pour notre intercommunalité.

En ce début de période estivale nous pouvons de nouveau nous réjouir de voir la terrasse du café s'animer, de croiser quelques touristes dans le village et surtout de pouvoir réunir les habitants autour d'une table dans un climat convivial. Pour continuer à profiter, entre-autre, de cette terrasse j'invite toutes les personnes à respecter les gestes barrières. En effet les annonces faites par le Président de la République sont claires, il y aura des contrôles et je doute fort qu'il y ait beaucoup de tolérance.... Cet été démarre malgré tout timidement à la sortie d'un long confinement et d'une météo décidément bien capricieuse, mais nous devons tous croire en des jours meilleurs qui, soyons en sûrs, finiront bien comme le beau temps par arriver ...

Alors profitons de la vie et remercions la nature de nous permettre de nous épanouir dans un environnement agréable à Vaylats.

Très bel été. Puisse ce dernier nous apporter de belles surprises.

Bertrand Gouraud

Maire de Vaylats

